



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 23 AVRIL 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Quentin TILLARD

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Philippe VANHALST, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Ludovic JEAN, Florence LECOCQ, Hugo LEGENDRE, Quentin TILLARD, Solange GHAOUI, Laure WALLET, Alain VERON, Pierre DENIZET, Delphine TOMAS, Patrick URAS, Waren BOUKHECHAM, Valérie BONNET, Robert MARTI, Florence LENOBLE, Jean-Philippe PROST, Maria RAT

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Maria PENHARD à Jean-François MASCARO, Claire SCHAAF à Solange GHAOUI, Lydie MILAD à Charlotte VADEBLE, Nathalie JEAN à Aurélie GROSSO, Cyril MERLIN à Yaya BOUKHECHAM

Conseillers Municipaux absents :

Délibération N° 26/29-

OBJET : OPERATION DE RENOVATION DE LA RUE DU VAL FLEURI

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Dans le cadre de la demande de la commune à l'Etat afin de bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), il est proposé d'approuver l'opération et le plan de financement pour la rénovation de la rue du Val fleuri.

Le projet prévoit une réfection totale de la couche de roulement ainsi qu'une mise aux normes des dispositifs d'évacuation des eaux pluviales pour prévenir les risques d'inondation.

Le projet est estimé à 78 175,20 € HT.

Le calendrier des travaux prévoit un démarrage des travaux le 6 mai 2026 et une réception le 30 mai 2026.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Taux	Montant HT
Etat (DETR)	70%	54 722 €
Autofinancement	30%	23 453,20 €
TOTAL	100%	78 175,20 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la notice explicative des travaux,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux de rénovation de la rue du Val Fleuri, et le plan de financement présenté ci-dessus.

SOLLICITE auprès de l'État une subvention de 54 722 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et que le démarrage des travaux est prévu pour le 2ème trimestre 2026.

CHARGE le Maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Quentin TILLARD

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 28/04/26
Et de la publication sur le site internet le... 28/04/26
ou notification le... 28/04/26

REÇU EN PREFECTURE
le 28/04/2026
Application agréée E-legalite.com